

Ministère de l'Intérieur**CHANGEMENT de L'HEURE**

Dans la nuit du Samedi 24 au Dimanche 25 mars courant, à onze heures du soir, toutes les horloges publiques (horloges des chemins de fer, des bureaux de poste, de tous les établissements relevant de l'Etat, des départements et des communes, etc.), seront avancées d'une heure. Leur aiguille passera brusquement de onze heures à minuit.

L'heure ainsi modifiée réglera jusqu'au 7 octobre tous les usages ordinaires de la vie. En particulier, les règlements de police concernant l'ouverture et la fermeture des établissements ouverts au public seront appliqués sans modification en se conformant à l'heure nouvelle.

Le Gouvernement prie le public de vouloir bien avancer toutes les pendules et montres d'une heure pendant la nuit du Samedi 24 au Dimanche 25 mars.

Le but principal de cette mesure est d'économiser chaque jour une heure de lumière artificielle et par conséquent de réserver à la Défense nationale une quantité considérable de charbon.

Le Ministre de l'Intérieur,

MALVY.